



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 17546

Texte de la question

M. Céleste Lett attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les recommandations exprimées par la Cour des Comptes dans le fascicule relatif à la gestion du système d'éducation qui recommande d'inciter les académies à veiller à une meilleure correspondance entre les affectations d'enseignants titulaires et les besoins des établissements afin de limiter ainsi les recours à des enseignants contractuels. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelle suite il entend donner à cette recommandation.

Texte de la réponse

Le ministre délégué à l'enseignement scolaire a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport public particulier de la Cour des comptes sur la gestion du système éducatif. Ce rapport porte principalement sur la période 1999-2002 et développe notamment une analyse critique des conséquences de la loi d'orientation de 1989. Différents travaux d'analyse et de contrôle de gestion ont été menés conjointement par l'administration centrale (direction des affaires financières, de l'enseignement scolaire et des personnels enseignants) et les services déconcentrés dans le cadre des préparations de rentrée scolaire 2002-2003. Ils ont permis la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de gestion et de recommandations aux académies en matière de moyens et de personnels. Il leur a été demandé à ce titre : d'implanter le maximum de postes définitifs pour y affecter davantage de titulaires ; d'adapter la géographie des zones de remplacement ; d'optimiser les crédits d'heures supplémentaires ou de vacation pour les remplacements de courte durée. L'ensemble de ces mesures devrait permettre de limiter le recours à des enseignants contractuels.

Données clés

Auteur : [M. Céleste Lett](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17546

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3430

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6662